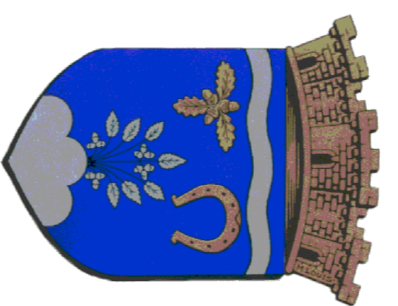


LEUDRAY L'ONCEAUX COM

91830



PLAN LOCAL d'URBANISME

PLAN DE ZONAGE N°2

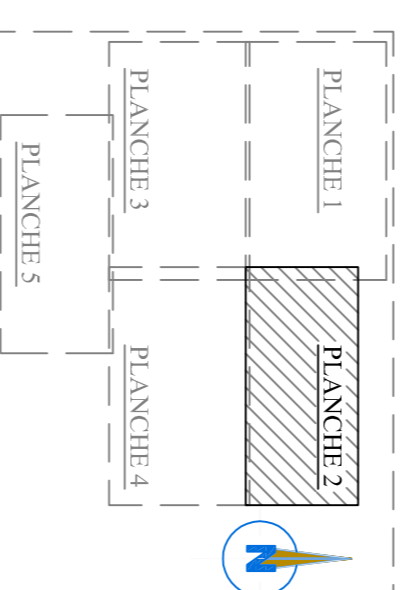
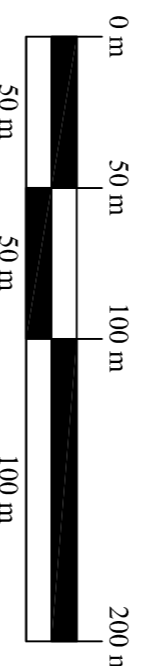
PLANCHE 2

Échelle : 1/2500e

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal approuvant la modification N°1 du P.L.U. en date de :

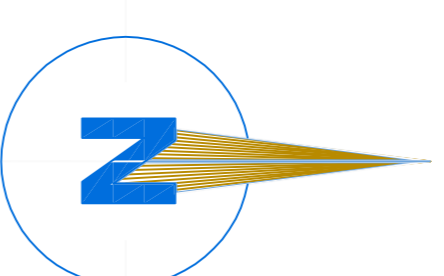
Le Maire

ÉCHELLE



LÉGENDE

- Limite de Commune
 - Limite de Zone, de Secteur et de Sous-secteur
 - Emplacement Réserve Limite et Numéro de l'article L.1111.4 CU
 - Zone Constructible sous Réserve de l'application de l'article L.1111.4 CU
 - Espaces Boisés Classés (EBC)
 - Espaces Verts Intérieurs Protégés (EVIP)
 - Arbres Remarquables à Protéger
 - Bâtiment ancien à protéger au titre de l'article L.123.1.7° du CU
 - Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation PPRi
 - Écoulement et Expansions des Crues
 - d'Aleas Forts à Très Forts
 - Expansions des Crues d'Aleas Moyens
- La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait - gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adopter les techniques de construction pour les bâtiments neufs.



ER : 1
Bénéficiaire : Commune
Affectation : aménagement des berges de Seine
Destination : au motif des risques naturels (PPRI)

